



Harcelement agence de recouvrement Euroacting

Par **steph51**, le **13/01/2017 à 14:31**

Bonjour,
Je suis harcelé par Euroacting depuis quelque temps. Suite à un impayé, Direct assurance m'a résilié mon contrat le 23/09/2016 mais il me demande de payer les sommes dues jusqu'à juin 2017...
Est-ce légal de payer des mensualités alors que je ne suis plus assuré chez eux ??
Voici l'explication envoyée par Euroacting : "Suite à la résiliation non-paiement, le client est redevable des mensualités qu'il aurait dû régler jusqu'à l'échéance conformément à l'article 22 des conditions générales soit 606€."
Pourriez-vous m'aider svp, je suis assuré chez une autre assurance et je ne voudrais pas payer 600€ pour rien...
Euroacting va transférer le dossier auprès d'un huissier et je sens qu'il s'agit d'une arnaque de la part de Direct assurance...
Merci d'avance.

Par **chaber**, le **13/01/2017 à 14:45**

bonjour
[citation] Suite à un impayé, Direct assurance m'a résilié mon contrat le 23/09/2016 mais il me demande de payer les sommes dues jusqu'à juin 2017...
[/citation]
Normal: une prime d'assurances étant annuellement
Le fractionnement n'est qu'une simple facilité pour les assurés.
[citation] Suite à la résiliation non-paiement, le client est redevable des mensualités qu'il aurait dû régler jusqu'à l'échéance conformément à l'article 22 des conditions générales soit 606€."
[/citation] prévu dans le code des assurances et la jurisprudence. Ce n'est pas une arnaque

Par **amajuris**, le **13/01/2017** à **15:32**

bonjour, rndonc contrairement à ce que vous pensez, il n'y a pas d'arnaque mais application du code des assurances et mentionné, sans doute, dans votre contrat. rnvous pouvez consulter ce lien: rn<http://www.conso.net/content/la-resiliation-du-contrat-dassurance> rnsalutations